



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MATANE

12 mai 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 12 mai 2025 à l'hôtel de ville à 19 h 30, à laquelle étaient présents madame la conseillère Lucie Lapointe ainsi que messieurs les conseillers Marc Charest, Nelson Gagnon, Mario Hamilton, Nelson Simard et André Coulombe, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eddy Métivier, maire.

Sont également présents Nicolas Leclerc, directeur général et M^e Marie-Claude Gagnon, greffière.

Six (6) personnes assistent aux délibérations du conseil.

2025-213

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-214

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 22 AVRIL 2025

Considérant que les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 avril 2025 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 avril 2025 soit approuvé, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-215

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE LE 5 MAI 2025

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la commission permanente du 5 mai 2025 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la commission permanente mentionnée au préambule soit adopté, tel que transmis, et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-216

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 5 MAI 2025

Considérant que les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 mai 2025 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l’adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 mai 2025 soit approuvé, tel que transmis.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-217

APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER PAR LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 23 AVRIL AU 12 MAI 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

D’approuver les dépenses selon le sommaire des listes des montants payés et à payer pour la période du 23 avril au 12 mai 2025 (liste numéro CM 2025-08), comportant les numéros de chèques de 31687 à 31956 et les paiements par transmission électronique :

➤ Montant total des dépenses : 1 852 412,94 \$

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2025-218

DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT VM-374 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire, M. Eddy Métivier, fait les mentions requises suivantes :

- **Objet** : fixer la rémunération de chaque membre du conseil municipal de la ville de Matane à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **Portée** : s’applique aux membres du conseil municipal.

Considérant que, conformément à l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, lors de la présentation du projet de règlement numéro VM-374, a fait mention de l’objet du projet de règlement et de sa portée;

Le conseiller NELSON GAGNON dépose le projet de règlement numéro VM-374.

Le conseiller NELSON GAGNON donne un avis de motion du règlement numéro VM-374 qui sera soumis pour adoption à une séance subséquente, afin d'établir le traitement des élus municipaux de la Ville de Matane.

2025-219

DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT VM-220-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VM-220 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Le maire, M. Eddy Métivier, fait les mentions requises suivantes :

- **Objet** : modifier le règlement établissant la tarification des services municipaux portant le numéro VM-220 afin d'y modifier certains montants de l'**annexe C**.
- **Portée** : s'applique à toute personne utilisant divers services municipaux.

Considérant que, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, M. Eddy Métivier, lors de la présentation du projet de règlement numéro VM-220-29, a fait mention de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Le conseiller ANDRÉ COULOMBE dépose le projet de règlement numéro VM-220-29.

Le conseiller ANDRÉ COULOMBE donne un avis de motion du règlement numéro VM-220-29 qui sera soumis pour adoption à une séance subséquente modifiant le règlement établissant la tarification des services municipaux portant le numéro VM-220 afin d'y modifier certains montants de l'annexe C.

2025-220

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-231 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VM-89 AFIN DE REVOIR LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE À DOMINANCE COMMERCIALE PORTANT LE NUMÉRO 186

Considérant qu'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le mercredi 9 avril 2025 sur le site Internet de la Ville de Matane ainsi que sur le babillard;

Considérant que cette assemblée publique de consultation a eu lieu le jeudi 1^{er} mai 2025;

Considérant qu'il n'y a eu aucune opposition ni aucune intervention de la part des citoyens lors de cette assemblée publique de consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté, sans lecture, le second projet de règlement numéro VM-89-231 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin de revoir les usages permis dans la zone à dominance commerciale portant le numéro 186.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-221

ADOPTION DU RÈGLEMENT VM-256-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VM-256 PORTANT SUR LA QUALITÉ DE VIE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE LA SOUS-SECTION 7 RELATIVES À LA DÉCLARATION DE CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX ET ORDONNANCES À L'ÉGARD DES PROPRIÉTAIRES OU GARDIENS DE CHIENS

Considérant qu'un avis de motion du règlement numéro VM-256-10 a été donné par le conseiller André Coulombe à la séance ordinaire du 22 avril 2025, lequel a également déposé le projet de règlement lors de la même séance;

Considérant qu'au cours de cette présentation, et conformément aux modalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'objet de ce règlement et sa portée ont été mentionnés par le maire, M. Eddy Métivier;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté, sans lecture, le règlement numéro VM-256-10 modifiant le règlement VM-256 portant sur la qualité de vie afin de modifier les dispositions de la sous-section 7 relatives à la déclaration de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-222

DÉCONTAMINATION DU LOGEMENT SIS AU 229, RUE SOUCY – OCTROI DES CONTRATS

Considérant la problématique d'insalubrité du logement sis au 229, rue Soucy;

Considérant les démarches déjà entreprises dans ce dossier;

Considérant les délais écoulés;

Considérant l'ordonnance rendue le 21 novembre 2024;

Considérant les soumissions obtenues;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie des contrats aux entreprises Construction nettoyage STB au montant de 8 828,60 \$, plus les taxes applicables, pour la démolition et la décontamination du sous-sol du logement sis au 229, rue Soucy ainsi qu'à Déménagement de La Matanie inc. au montant de 1 800 \$, plus les taxes applicables, pour le déménagement et l'entreposage des meubles du locataire pendant les travaux, le tout financé à même l'excédent de fonctionnement non-affecté.

Que les documents de demande de prix, les soumissions des entreprises Construction nettoyage STB et Déménagement de La Matanie inc. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que la greffière ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-223

VENTE DU LOT 4 728 264 DU CADASTRE DU QUÉBEC – TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE LUCIEN-BELLEMARE

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane vende à monsieur Darry Tardif, le lot 4 728 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Matane, sans bâtisse, d’une superficie de 707,0 mètres carrés, au montant de 24 745,00 \$, plus les taxes applicables, le tout suivant, notamment, les conditions établies à l’offre d’achat signée le 9 mai 2025, les frais d’honoraires professionnels nécessaires à la transaction étant à la charge de l’acquéreur.

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, le contrat de vente, à en percevoir le prix et en donner quittance.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

RESSOURCES HUMAINES

2025-224

EMBAUCHE D’UN STAGIAIRE EN ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine l’embauche de monsieur Quentin Meurisse à titre de stagiaire à l’environnement et au développement durable au taux horaire de 20 \$ pour une période de quatorze (14) semaines à compter du 5 mai 2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-225

EMBAUCHE D’UN TECHNICIEN EN GESTION DOCUMENTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane embauche monsieur Bruno Marotte au poste permanent de technicien en gestion documentaire à l’échelon 2 de la classe salariale 7 de la convention collective en vigueur avec date d’entrée en fonction le 26 mai 2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-226

EMBAUCHE DE POMPIERS AUX OPÉRATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine l'embauche de madame Rachel Lacombe, à l'échelon 2 de la grille salariale de la convention collective en vigueur, et monsieur Simon Noël-Boivin, à l'échelon 3 de la grille salariale de la convention collective en vigueur, aux postes permanents de pompier aux opérations, avec date d'entrée en fonction le 5 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-227

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS AUX TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane embauche messieurs Charles-Antoine Desjardins, Zakary Dionne, tous deux à l'échelon 2 de la grille salariale des emplois étudiants, Antoine Simard, à l'échelon 3 de la grille salariale des emplois étudiants, ainsi que monsieur Raphaël Garon, à l'échelon 1 de la grille salariale des emplois étudiants, tous à titre de préposés à l'entretien des parcs, avec date d'entrée en fonction au mois de juin 2025, à l'exception de monsieur Desjardins dont la date d'entrée en fonction est le 6 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

TRÉSORERIE

2025-228

DÉPÔT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane accepte le dépôt du rapport financier 2024 et du rapport du vérificateur externe audités par la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L. Société de comptables professionnels agréés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

URBANISME

2025-229

APPROBATION DE LA DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN BALCON REFUGE POUR L'IMMEUBLE DU LOT 2 752 886 DU CADASTRE DU QUÉBEC EN REGARD DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 324, AVENUE SAINT-JÉRÔME

Considérant que la présente demande est assujettie au chapitre 4 intitulé « Noyau historique et maritime » du règlement numéro VM-347 relatif au plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) du noyau historique et du patrimoine bâti matanais;

Considérant que la demande vise à construire un balcon refuge donnant suite à une demande de mesure différente octroyée afin d'effectuer une mise aux normes incendie;

Considérant les modèles de porte et garde-corps présentés par le requérant;

Considérant les matériaux et couleurs retenus;

Considérant le projet dans son ensemble;

Considérant l'objectif « Favoriser un traitement architectural de qualité » du chapitre 4, et le critère applicable « Les couleurs choisies pour les composantes architecturales d'une construction privilégient un agencement harmonieux »;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane approuve la demande de PIIA, tel que proposé, conformément aux dispositions du *Règlement numéro VM-347 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du noyau historique et du patrimoine bâti*, tel qu'identifiée au dossier numéro PIIA 2025-010, et autorise l'inspecteur municipal à délivrer tout permis ou certificat en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

TRAVAUX PUBLICS

2025-230

ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT – REMPLACEMENT UNITÉ # 146 – OCTROI DES CONTRATS

Considérant que le projet de remplacement d'une camionnette de l'année 2015 a été autorisé en 2025 au PTI;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée;

Considérant que trois (3) propositions ont été reçues;

Considérant que l'analyse a été effectuée et que la source de financement a été identifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie des contrats pour l'acquisition d'une camionnette et des accessoires de la façon suivante :

- au plus bas soumissionnaire conforme pour l'acquisition d'une camionnette Silverado 1500 de l'année 2025 à l'entreprise Marquis Automobiles inc., au coût de 61 390,62 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans;
- à l'entreprise Le Groupe Lam-É St-Pierre inc. pour la fourniture d'un bras de levage incluant un treuil électrique, au montant de 5 264,54 \$, plus les taxes applicables, le tout financé sur le fonds de roulement sur une période de 5 ans;
- à l'entreprise Réal Huot inc. pour la fourniture d'un aimant pour couvercle, au montant de 1 110,39 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans;
- pour l'acquisition d'une boîte de coffre avec tiroir au montant approximatif de 8 000 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans;

Que les documents de demande de prix, les soumissions des entreprises Marquis Automobiles inc., Le Groupe Lam-É St-Pierre inc. et Réal Huot inc. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-231

PROMENADE DES CAPITAINES – PROPOSITION D'AJOUT DE CONTENEURS URBAINS DE SURFACE – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que le secteur de la promenade des Capitaines est fréquenté pendant la saison estivale;

Considérant que les poubelles doivent être vidées régulièrement;

Considérant que des conteneurs urbains de grande capacité pourraient être installés;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour l'acquisition et l'installation de quatre (4) conteneurs de surface dans le secteur du parc du tricentenaire à l'entreprise Environnemental Écoloxia inc., au montant de 14 680 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier à 50 % et le Fonds vert à 50 %.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Environnemental Écoloxia inc. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-232

RÉSERVOIR N° 3 – PROJET DE RÉFECTION DU BÂTIMENT – AUTORISATION DE TRAVAUX ET CONTRAT POUR LA TOITURE – OCTROI DES CONTRATS

Considérant qu'en 2025, un budget de 94 500 \$ a été prévu afin de procéder à des travaux de réfection du bâtiment qui abrite le réservoir n° 3;

Considérant qu'il est requis d'octroyer un contrat pour la réfection de la toiture;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise les Services des travaux publics et de traitement des eaux à réaliser une partie des travaux de réfection du bâtiment abritant le réservoir n° 3, pour une somme approximative de

10 000 \$, et octroie un contrat à l'entreprise Ferblanterie de Matane inc., au montant de 16 200 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-372.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Ferblanterie de Matane inc. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-233

**INSTALLATION DES LUMINAIRES AU CENTRE-VILLE –
AUTORISATION POUR RÉALISER LES TRAVAUX**

Considérant qu'un projet a été prévu au PTI, soit le remplacement de luminaires sur l'avenue D'Amours au centre-ville;

Considérant que des contrats ont été octroyés pour la fourniture des nouveaux luminaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le Service des travaux publics à procéder à l'installation de 31 luminaires sur l'avenue D'Amours, la rue du Bon-Pasteur et la rue Soucy, pour un montant estimé de 35 000 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-368.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-234

**ROUTE VERTE – PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) – VOLET ENTRETIEN –
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2025-2026**

Considérant la mise en place par Transports Québec du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif, volet entretien de la Route verte;

Considérant que le territoire de la ville compte des tronçons totalisant environ 13,7 kilomètres identifiés et balisés Route verte axe # 1;

Considérant qu'il y a lieu de déposer une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le directeur général adjoint à déposer, pour et au nom de la Ville de Matane, une demande d'aide financière pour 2025-2026 dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif, volet 3, relatif à l'entretien de la Route verte, et l'autorise à signer tous documents utiles à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2025-235

OFFRE DE SERVICES – ACCOMPAGNEMENT POUR MISE À JOUR ET RÉÉMISSION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES – RESTAURATION DES PILES DE LA PASSERELLE DES ÎLES SUR LA RIVIÈRE MATANE – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que la Ville prévoit faire la restauration des piles de la passerelle des Îles sur la rivière Matane en 2026;

Considérant que la firme Tetra Tech a déjà été mandatée pour fournir toutes les demandes environnementales auprès des différents ministères (MELCCFP-Environnement et MELCCFP-Faune, MPO);

Considérant qu'un accompagnement dans la réalisation et le renouvellement des demandes d'autorisations ministérielles environnementales est requis;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un mandat à la firme Tetra Tech, pour un accompagnement dans la réalisation et le renouvellement des demandes d'autorisations ministérielles environnementales, dans le cadre du projet de restauration des piles de la passerelle des Îles sur la rivière Matane, au montant de 14 582 \$ et un montant maximal de 2 400 \$, pour répondre aux questions des ministères et suivi, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-368.

Que les documents de demande de prix, la soumission de la firme Tetra Tech ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-236

RÉFECTION DES TERRAINS DE BASKETBALL ET PATINOIRE (PARC DES ÎLES, PETIT-MATANE ET SAINT-LUC) – BUDGET PARTICIPATIF 2024 – ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant qu'un appel d'offres public a été publié le 9 avril 2025 quant à la réfection des terrains de basketball et patinoire (parc des Îles, Petit-Matane et Saint-Luc);

Considérant que deux (2) entreprises ont déposé une soumission;

Considérant que l'analyse a été effectuée et qu'une source de financement a été identifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane adjuge le contrat pour la réfection des terrains de basketball et patinoire (parc des Îles, Petit-Matane et Saint-Luc) au

plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Terexcavation Grant inc., pour la somme de 172 539,70 \$, plus les taxes applicables, et ce, dans le cadre du budget participatif 2024, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

Que les documents d'appel d'offres, la soumission de l'entreprise Terexcavation Grant inc. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-237

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS PAR UN LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF – BUDGET PARTICIPATIF 2024 (TERRAINS DE BASKETBALL) – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que le contrat de construction pour les travaux du budget participatif 2024 a été adjudgé lors de la séance ordinaire du 12 mai 2025;

Considérant que ces travaux débiteront à court terme et qu'il est requis qu'un laboratoire pour le contrôle qualitatif soit présent;

Considérant que la firme Aqua-Ingenium est la seule entreprise locale qui offre ces services professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat à la firme Aqua-Ingenium, pour la somme de 10 580 \$, plus les taxes applicables, en vue de la réfection des terrains de basketball au parc des Îles et à Petit-Matane, et ce, dans le cadre du budget participatif 2024, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

Que les documents de demande de prix, la soumission de la firme Aqua-Ingenium ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-238

AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – APPEL D'OFFRES PUBLIC – ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant qu'un appel d'offres public a été tenu quant aux travaux de pavage;

Considérant qu'une seule proposition a été reçue;

Considérant l'analyse effectuée et la source de financement identifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane adjuge un contrat à l'entreprise Les Pavages des Monts inc., au montant de 533 307 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-368.

Que la Ville de Matane autorise le Service des travaux publics à effectuer en régie les travaux préparatoires aux travaux prévus par l'appel d'offres, principalement sur la rue Larochelle et l'avenue Henri-Dunant, pour un montant de 80 000 \$, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-368.

Que les documents d'appel d'offres, la soumission de l'entreprise Les Pavages des Monts inc. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-239

TONTE DE GAZON ET TAILLE-BORDURE (FOUET) AUX INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX ET DE CERTAINS PARCS ET ESPACES VERTS – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que la Ville a procédé à une demande de propositions pour la tonte de gazon aux installations de traitement des eaux et de certains parcs et espaces verts sur son territoire;

Considérant que quatre (4) entreprises ont été invitées à présenter une proposition;

Considérant que deux (2) propositions ont été reçues;

Considérant qu'une source de financement a été identifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie quant à la tonte de gazon et taille-bordure aux installations de traitement des eaux et de certains parcs et espaces verts, un contrat pour le lot # 1 à l'entreprise Groupe Bélanger Prestige inc., pour un montant de 20 995 \$, plus les taxes applicables, pour l'été 2025 et pour un montant de 20 995 \$, plus les taxes applicables, pour l'été 2026, le tout financé à même le budget régulier.

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour le lot # 4 à l'entreprise Les Services René Harrisson inc., pour un montant de 4 150 \$, plus les taxes applicables, pour l'été 2025 et pour un montant de 4 150 \$, plus les taxes applicables, pour l'été 2026, le tout financé à même le budget régulier.

Que les documents de demande de prix, les soumissions des entreprises Groupe Bélanger Prestige inc. et Les Services René Harrisson inc. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-240

ÉTUDES GÉOTECHNIQUES POUR DIVERS PROJETS PAR UN LABORATOIRE DES SOLS – SERVICES PROFESSIONNELS – ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant qu'un appel d'offres public a été tenu afin de retenir les services d'un laboratoire de sols pour la réalisation d'études géotechniques pour divers projets;

Considérant que trois (3) propositions ont été reçues;

Considérant l'analyse effectuée et la source de financement identifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARC CHAREST

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane adjuge un contrat de services professionnels au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc., pour la somme de 73 368 \$, plus les taxes applicables, quant à la réalisation d'études géotechniques pour divers projets à réaliser en cours d'année, le tout financé à même le budget régulier, le règlement d'emprunt VM-368, le fonds de roulement sur une période de 5 ans ainsi que l'excédent de fonctionnement non-affecté.

Que les documents d'appel d'offres, la soumission de la firme LER inc. ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-241

L.E.T. – RECONDUCTION DE L'ENTENTE AVEC UNIBOARD CANADA INC. – CENDRES DE COMBUSTION DE L'USINE DE SAYABEC – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant la nécessité de recouvrir les déchets enfouis au lieu d'enfouissement technique à la fin de chaque journée d'exploitation avec des matériaux autorisés;

Considérant que les cendres de combustion de l'usine Uniboard Canada inc. de Sayabec ont été autorisées par le MELCCFP à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, l'entente relative au transport et à l'utilisation des cendres de combustion comme matériau de recouvrement journalier au lieu d'enfouissement technique

avec l'usine Uniboard Canada inc. de Sayabec, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-242

ENTENTE AVEC LA MRC DE LA MATANIE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la MRC de La Matanie a déclaré sa compétence sur une partie du domaine de la gestion des matières résiduelles, laquelle est effective depuis l'entrée en vigueur du règlement numéro 292-2024, le 1^{er} janvier 2025;

Considérant que dans le cadre de l'instauration d'un nouveau régime en matière de collecte sélective, la MRC de La Matanie a signé avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) une entente-cadre de partenariat sur la collecte sélective, laquelle prévoit des engagements relatifs à l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ), aux services à la clientèle ainsi qu'à des aspects de reddition de comptes;

Considérant que la MRC de La Matanie souhaite obtenir, dans une approche partenariale, le soutien des ressources humaines et informationnelles de la Ville de Matane pour la mise en œuvre de sa nouvelle compétence;

Considérant que la MRC de La Matanie et la Ville de Matane désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente relative à la fourniture de services;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, l'entente avec la MRC de La Matanie relative à fourniture de services en GMR, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-243

COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT – NOMINATION DE MEMBRES CITOYENS

Considérant que quatre (4) postes de membre citoyen sont vacants sur le Comité consultatif en environnement;

Considérant que mesdames Maria Valderrutén et Marie-Laine Roy ainsi que messieurs Luc Massicotte et Sébastien Lavoie ont manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat en tant que membres citoyens sur le Comité consultatif en environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme mesdames Maria Valderrutén et Marie-Laine Roy ainsi que messieurs Luc Massicotte et Sébastien Lavoie à

titre de membres citoyens du Comité consultatif en environnement pour une période de 2 ans, soit du 7 avril 2025 au 7 avril 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-244

PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS VERT – ACCEPTATION ET REFUS

Considérant que le comité consultatif en environnement a procédé à l'analyse des projets déposés au Fonds vert et a transmis ses recommandations au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane accepte les projets suivants, le tout financé à même le Fonds vert :

- le projet « Œuvre pour le 50^e anniversaire du Symposium de sculptures », présenté par la Ville de Matane pour la somme de 20 000 \$;
- le projet « Ateliers ludiques de sensibilisation à l'environnement et l'éco-citoyenneté dans le cadre de la semaine de relâche 2025 », présenté par la Ville de Matane pour la somme de 864,50 \$;

Que la Ville de Matane refuse le projet suivant déposé dans le cadre du Fonds vert :

- le projet « Achat de vaisselle lavable et formation », présenté par les Ateliers Léopold-Desrosiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-245

IMPLANTATION DU LOGICIEL ICO SOLUTIONS INCENDIE – WEB – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que le logiciel de gestion incendie actuellement utilisé par le Service de la sécurité publique est désuet;

Considérant qu'une demande de prix a été demandée auprès d'un fournisseur offrant un produit répondant à nos besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat à ICO Technologies pour l'implantation d'un nouveau logiciel de gestion incendie (ICO Solutions Incendie-WEB) au montant de 35 455,20 \$ et les frais d'entretien annuels de 13 455,20 \$ (pour l'année 2025), plus les taxes applicables, réparti entre la Ville de Matane à raison de 60 % des coûts et 40 % des coûts pour la MRC de La Matanie, le tout financé à même l'excédent de fonctionnement non-affecté pour la part de la Ville de Matane.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise ICO Technologies ainsi que la résolution d'octroi fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service de la sécurité publique ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

2025-246

STRATÉGIE DES MÉDIAS SOCIAUX DE LA VILLE

Considérant que suite à la refonte complète de l'image de marque de la Ville, il devenait de plus en plus nécessaire de se doter d'une stratégie concernant l'utilisation des médias sociaux afin de guider nos pratiques au quotidien;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane approuve et adopte la stratégie de médias sociaux, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

LOISIRS CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025-247

PROTOCOLE D'ENTENTE – SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU BAS-SAINT-LAURENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent souhaite organiser la Marche de la mémoire le 25 mai prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, le protocole d'entente avec la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent pour la tenue de la Marche de la mémoire qui se tiendra le 25 mai 2025, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-248

BAIL 2025-2028 – RESTAURANT ET MACHINES DISTRIBUTRICES AU COLISÉE BÉTON-PROVINCIAL – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville de Matane souhaite offrir à contrat la concession du restaurant et des machines distributrices au Colisée Béton-Provincial;

Considérant qu'un appel d'offres a été lancé en janvier 2025 et que la Ville de Matane n'a reçu aucune soumission;

Considérant que Gestion Brian Bernier inc. a un intérêt à opérer cette concession;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, le bail 2025-2028 du restaurant et des machines distributrices du Colisée Béton-Provincial avec Gestion Brian Bernier inc., le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-249

PROTOCOLE D’ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MATANE ET SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE GP INC. – PROJET DE FRESQUE DANS LE CADRE DE ECHO 1975-2025 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville souhaite réaliser un projet de fresque sur le mur Est des Galeries du Vieux Port;

Considérant le protocole d’entente à intervenir entre les parties à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCIE LAPOINTE

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, le protocole d’entente pour la réalisation d’une fresque sur un mur des Galeries du Vieux Port avec la Société immobilière GP inc., le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

DIRECTION GÉNÉRALE

2025-250

PLAN DE COMMUNICATION STRATÉGIQUE EN ATTRACTIVITÉ

Considérant qu’une demande d’offre de services a été élaborée en collaboration entre DEM, la MRC de La Matanie et la Ville de Matane dans le but de structurer une démarche cohérente et concertée en marketing territorial;

Considérant que trois (3) offres complètes ont été reçues à la suite de cet appel, évaluées selon des critères préétablis par les partenaires;

Considérant que la firme Récréation a été sélectionnée en raison de la qualité de son approche, de la pertinence de ses références en attractivité territoriale, de sa connaissance du territoire et de l’équilibre entre les volets qualitatifs et quantitatifs de son offre;

Considérant que le comité directeur en marketing territorial, composé des représentants des trois (3) organisations partenaires, a validé le choix de cette firme à l’unanimité à l’issue du processus d’analyse;

Considérant que la MRC de La Matanie et la Ville de Matane souhaitent s’engager à financer chacune 50 % du montant restant, pour un total de 36 250 \$, en complément de l’engagement financier de 16 000 \$ de DEM;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le paiement d'une facture de 18 125 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même l'excédent de fonctionnement affecté (image de marque), quant à la réalisation d'un plan de communication stratégique élaborée par la firme Récréation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2025-251

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la présente séance soit levée à 20 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

La greffière,

Le maire,

M^e Marie-Claude Gagnon

Eddy Métivier